

La journée de la femme : tout change et rien ne change !

Extrait du rapport de la Halde Femmes Carrière et discrimination- Mars 2009

Une femme active ou retraitée sur trois (34 %) a le sentiment d'avoir été victime de discrimination sur son lieu de travail parce qu'elle est une femme, selon un sondage réalisé par l'institut CSA pour la HALDE en février 2009.

Quant à celles qui ont vécu une grossesse durant leur carrière professionnelle, 49 % pensent que concilier les deux est une difficulté.

Face à ces discriminations, 37 % des femmes déclarent n'avoir rien dit. Des lois existent pourtant pour lutter contre cet état de fait, et notamment pour protéger les salariées durant leur grossesse.

Grossesse et maternité sont vécues par les femmes concernées comme des motifs de discrimination. Il est toutefois difficile de distinguer l'effet du genre de celui de la maternité ou de la grossesse : tout se passe comme si le motif de discrimination le plus fréquemment perçu au travail était le fait d'être susceptible à un moment donné d'être enceinte et mère.

Près d'un Français sur deux (46 %) estime qu'être enceinte constitue un inconvénient dans l'évolution d'une carrière professionnelle et plus d'un Français sur trois (36 %) partage ce sentiment à l'égard des mères de famille.

L'impact négatif de la grossesse sur le parcours professionnel est reconnu par les hommes (47 %) comme par les femmes (46 %).

La difficulté à concilier grossesse et travail est un sentiment prégnant au sein des catégories les plus favorisées et les plus diplômées (64% des cadres et professions libérales considèrent que la grossesse est un inconvénient pour l'évolution d'une carrière professionnelle, contre 43% des personnes appartenant aux catégories populaires), comme si cela était vécu de façon plus difficile lorsque l'on occupe des postes à responsabilité. De plus, 52% des moins de 30 ans jugent que la grossesse est un inconvénient, contre 42% des 50 ans ou plus.

28 % des femmes ayant été enceintes pendant leur vie active ont eu le sentiment d'être victimes de discrimination sur leur lieu de travail en raison de leur grossesse : 16 % pour l'obtention d'un poste à responsabilité, 13 % dans le travail au quotidien, 13 % pour obtenir

une augmentation, 10 % pour accéder à une formation et 6 % au moment d'un licenciement ou d'une embauche.

Au-delà de ce sentiment, la sensibilité de la question de la grossesse au travail est bien réelle, puisque 23 % des femmes actives et retraitées déclarent avoir été interrogées sur leurs projets familiaux lors d'un entretien d'embauche. Ce chiffre monte à 37 % chez les femmes de 30 à 39 ans et à 36 % chez les cadres et professions intermédiaires. Cette pratique est également plus fréquente dans le secteur privé (34 %) que dans le secteur public (22 %).

Le retour de congé maternité peut également apparaître comme un moment de déclassement professionnel. L'affectation à des dossiers de moindre importance concerne 12 % des femmes ayant été enceintes au cours de leur vie active, tout comme l'imposition d'un changement de poste.

Les discriminations ressenties le sont avant tout comme venant du sommet de l'entreprise, c'est-à-dire de la direction, pour 53 % des femmes ayant le sentiment d'avoir été victimes de discrimination, et du supérieur hiérarchique pour 38 %. 14 % citent ensuite les collègues de travail et 7 % des clients ou fournisseurs.

Interrogées sur leurs réactions suite à ces discriminations, 37 % des femmes déclarent n'avoir rien dit. Si le silence est la réaction la plus fréquemment citée, 31 % déclarent en avoir parlé à leur direction. Le recours à des actions hors hiérarchie est moins fréquent : 16 % ont alerté les représentants du personnel et 8 % ont pris conseil auprès d'un avocat ou d'une association. Les discriminations n'ont débouché sur des procédures que dans 5 % des cas.

Quant au niveau d'information juridique sur le statut de la femme enceinte au travail, les Français se montrent assez bien informés sur les principes généraux de la protection des femmes enceintes, mais ne semblent pas maîtriser les détails de sa mise en œuvre. 64 % des Français (et 67 % des femmes ayant déjà été enceintes au cours de leur vie active) affirment savoir qu'une salariée est protégée contre le licenciement pendant sa grossesse, son congé maternité et jusqu'à 4 semaines après son retour de congé maternité. Toutefois, plus d'un tiers l'ignore encore.

Seulement 42% des femmes ayant déjà été enceintes au cours de leur vie active savent qu'annoncer oralement à son employeur sa grossesse ne suffit pas à protéger la femme enceinte contre le licenciement (contre 34 % pour la population globale).

Fiche technique du sondage

Sondage exclusif CSA/HALDE réalisé par téléphone les 4 et 5 février 2009 au domicile des personnes interrogées. Echantillon national représentatif de 1012 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.